ART. 31 N° 213

## ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2013

# MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **AMENDEMENT**

N º 213

présenté par M. Dussopt

#### **ARTICLE 31**

Après l'alinéa 158, insérer l'alinéa suivant :

« II bis. – À l'avant-dernier alinéa des articles L. 5212-29 et L. 5212-30 du même code, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.